



Projet ALPEAU

Compte-rendu de la 4^{ème} réunion du groupe de travail

le 15 avril 2011 (SIEM - Perrignier)

Personnes présentes :

- | | |
|---|--|
| * Jean-François BUTTAY, propriétaire | * Catherine MARTINERIE, Conseillère Municipale d'Orcier et propriétaire |
| * Marie-Thérèse CHEVALLET, Conseillère Municipale de Lullin et propriétaire | * Roland PICCOT, Conseiller Municipal de Lullin et propriétaire |
| * Paul DUCRET, Président de l'Association des Propriétaires de Bons-en-Chablais | * Mireille SCHAEFFER, Centre Régional de la Propriété Forestière de Rhône-Alpes (CRPF) |
| * Joseph FAVRE, propriétaire | * Nicolas WILHELM, Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises (SIEM) |
| * Pierre GENOUD-PRACHEX, propriétaire | |
| * Christian LOMBART, Centre Régional de la Propriété Forestière de Rhône-Alpes (CRPF) | |
| * Jean-Luc MABBOUX, Office National des Forêts (ONF) | |
| * Evelyne MANILLIER, propriétaire | |

Personnes excusées :

- * Bernard BECHEVET, propriétaire
- * Richard CADDoux, Conseiller Municipal d'Orcier et propriétaire
- * Marie Elisabeth JORDAN, propriétaire

Personnes absentes :

- * Georges MAMET, propriétaire

Lors des précédentes réunions du groupe de travail, deux types d'associations ont été évoqués : l'association de propriétaires, type loi 1901, aussi appelée Groupement de Sylviculteurs ; et l'Association Syndicale Libre, association de parcelles. Deux représentants sont venus ce jour présenter aux membres du groupe de travail leurs associations respectives, pour leur permettre d'avoir une vision plus concrète.

1. Dialogue avec les représentants d'associations existantes sur le département

a) Association des Propriétaires Forestiers de Bons-en-Chablais (association de type loi 1901), représentée par son Président Paul DUCRET

Historique de l'association

L'association a été créée en 1994, pour accompagner le projet de route forestière des Pesses. L'existence de l'association a ensuite été un facteur déterminant pour la mise en œuvre d'une procédure foncière ECIR (Echanges et Cessions d'Immeubles Ruraux) sur la commune de Bons-en-Chablais. L'association y a activement participé et y a consacré beaucoup de temps. Aujourd'hui l'association travaille sur un nouveau projet de desserte forestière au Bois du Sauget. Il impliquera peut-être la création d'une Association Syndicale Autorisée (ASA), qui permet de passer outre l'opposition de propriétaires minoritaires.

Relation avec la collectivité

La commune de Bons-en-Chablais est membre de l'association.

Elle prête un local et permet à l'association de consulter le cadastre. Cela permet d'organiser des permanences régulières ouvertes aux membres.

Fonctionnement de l'association

Le fonctionnement administratif de l'association est assez léger. Les tâches les plus contraignantes sont l'organisation des Assemblées Générales (AG), le recouvrement des cotisations, l'organisation en interne avec la mise en place d'un Bureau...

Le montant de la cotisation est de 8 € / an. Elle est souvent perçue lors de l'AG ; rares sont les membres qui ne paient pas.

Paul DUCRET souligne que l'association est soutenue par les organismes de la forêt privée.

Relation avec les adhérents

L'association compte aujourd'hui une centaine de membres, dont certains vivent loin.

Les membres sont libres de quitter l'association chaque année ; mais ils sont très peu à le faire ! Lorsque cela arrive, c'est surtout à l'occasion de changements de propriétaires.

Pour Paul DUCRET, tous les propriétaires comprennent la nécessité de se regrouper.

La gestion sylvicole sur la forêt privée de Bons-en-Chablais

La création de la route forestière des Pesses a permis aux propriétaires de réaliser des coupes, ce qui était impossible autrefois.

La circulation sur cette route forestière est réglementée : une barrière a été installée ; des laissez-passer sont établis par Paul DUCRET et distribués aux ayant-droits.

Mais l'association elle-même n'intervient pas dans la gestion des parcelles de ses membres.

b) Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière (ASLGF) des Bauges Haut-Savoyardes, représentées par Christian LOMBART, technicien CRPF sur le secteur

Historique de la démarche

En 1986, un Groupement de Sylviculteurs (GS) a été créé sur les Bauges Haut-Savoyardes. Aujourd'hui, il regroupe 900 ha, soit 15 % de la surface forestière du territoire. Il permet aux propriétaires de travailler ensemble et d'avoir des projets communs.

A l'occasion de la création de dessertes forestières, une vingtaine d'Associations Syndicales ont été créées : leur objet était limité à la desserte forestière.

Les propriétaires ont ensuite exprimé la demande de gérer leurs parcelles en commun. Dans chaque vallée a alors été créée une ASLGF. Chacune regroupe en moyenne une cinquantaine d'adhérents et 200 à 300 ha : ainsi, ces associations gèrent 10 % de la forêt du territoire.

Christian LOMBART admet qu'il a été surpris par l'engouement des propriétaires à adhérer !

Méthode mise en œuvre pour créer les ASLGF

A l'origine, chaque association comptait une dizaine d'adhérents.

A chaque fois qu'une parcelle adhère à une association, tous les voisins sont contactés afin que l'association puisse s'agrandir de proche en proche.

Le nouvel adhérent paie un droit d'entrée de 15 €. Il devient également membre du GS pré-existant, auquel il paie une cotisation annuelle de 15 €.

Fonctionnement de l'association

Le fonctionnement administratif de l'association est assez simple.

L'essentiel est de trouver des bénévoles motivés !

Le Bureau du GS se réunit une fois par mois ; celui des ASLGF, une fois par trimestre.

Au sein du GS, chaque membre a une voix ; au sein des ASLGF, le nombre de voix est proportionnel à la surface qui adhère, avec un plafond. En AG, il est difficile de compter correctement les voix car chaque membre peut avoir un nombre de voix différent !

Document de gestion

Pendant 2 ans, un technicien a travaillé en alternance pour proposer un diagnostic sylvicole de sa propriété à chaque propriétaire intéressé pour adhérer. Ce diagnostic intègre un programme des coupes qui reste non contraignant pour le propriétaire. Un an avant chaque opération prévue au programme, le propriétaire reçoit un courrier lui rappelant l'intervention prévue. Chaque membre contracte également un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) qui, contrairement au diagnostic sylvicole, est un document reconnu par l'administration. Il fixe quelques règles sylvicoles simples à respecter, qui garantissent la durabilité de la gestion. Jean-Luc MABBOUX rappelle qu'au Mont Forchat, des règles plus précises devront être définies pour garantir la préservation de la ressource en eau. Elles pourront être écrites dans le Règlement Intérieur, ou faire l'objet d'un Plan Simple de Gestion (PSG) agréé par le CRPF. Pour Marie-Thérèse CHEVALLET, il faut écrire ces règles dès le départ pour que les propriétaires sachent à quoi ils s'engagent.

La gestion sylvicole sur les parcelles adhérentes

Les parcelles adhérentes ont une surface moyenne de quelques dizaines d'ares. Les associations ont une convention avec la coopérative forestière COFORET. En général, COFORET martèle, cube et commercialise les bois. Malgré tout, chaque propriétaire reste libre d'organiser différemment son chantier. L'objectif des associations est de traiter la forêt en futaie irrégulière, ce qui est difficile lorsque les propriétaires ne sont pas regroupés. L'organisation de coupes collectives permet d'envisager de faire intervenir une abatteuse. Cela ne serait pas possible pour un propriétaire isolé car rien que le déplacement de la machine coûte 1 300 € : ce coût doit être mutualisé. Les plants sont achetés en commun par le biais de l'association.

2. Un outil de communication : l'argumentaire

Les participants proposent des arguments à faire apparaître dans ce document. Roland PICCOT rappelle que les coupes rases présentent de nombreux inconvénients. Par exemple, si votre voisin coupe sa parcelle à blanc, vos arbres mis brusquement en lumière risquent de sécher. Il est donc important de se coordonner pour organiser les coupes, par exemple en adoptant un PSG. Marie-Thérèse CHEVALLET explique que cette coordination et cette planification des coupes permet de mieux résister aux propositions des professionnels qui démarchent les propriétaires avec des arguments plus ou moins douteux. En cas d'attaques de bostryche, l'organisation commune de l'exploitation et de l'évacuation des bois permet également d'être plus efficaces.

3. Prochaines réunions

a) Dernière réunion du groupe de travail

Elle aura lieu le mercredi 11 mai, à 18h au SIEM. Statuts, Règlement Intérieur et argumentaire devront être finalisés.

b) Présentation des travaux du groupe de travail à l'ensemble des propriétaires concernés par ALPEAU

Une réunion sera proposée à l'ensemble des propriétaires concernés par ALPEAU sur le Mont Forchat, pour leur présenter les propositions du groupe de travail.